

#### ADMINISTRATION :

- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a conclu un avenant n°5 à la police d'assurance 2017-2021 pour les risques de dommages aux biens, pour y inclure les locaux supplémentaires créés au centre technique municipal.
- Dans le cadre de cette séance publique, le Maire a procédé au tirage au sort de six électeurs appelés à figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises en 2022.

#### INTERCOMMUNALITÉ :

- Le Conseil Municipal a rendu un avis défavorable et formulé trois réserves importantes sur le projet de 2<sup>ème</sup> plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy prévu pour la période 2021-2026.
- Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de cinq électeurs appelés à participer à la concertation grand public pour l'élaboration du schéma directeur cyclable de l'agglomération annécienne.

#### BÂTIMENTS, ÉDIFICES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX – MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS :

- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'une machine à café avec broyeur pour la salle de repos de la mairie, un four à micro-ondes pour la salle municipale de l'Étang et un four à micro-ondes pour la salle municipale de la Fruitière, l'ensemble pour un coût total de 1.728 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé le ré-encadrement des portraits des dix derniers maires de CHAVANOD (jusqu'en 2021) pour garnir la salle des Maire au sein de la mairie, pour un coût total de 810 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'un isoiloir pour personnes à mobilité réduite, ainsi que deux urnes transparentes supplémentaires, pour équiper le troisième bureau de vote nouvellement créé pour CHAVANOD, pour un coût total de 1.061 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé des travaux électriques à l'école pour l'installation de sèche-mains électriques à soufflerie dans les différents sanitaires, pour un coût de 5.148 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a décidé le remplacement des kits des chaînes de transmission des deux cloches de l'église, pour un coût de 749 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé les travaux pour la réalisation de décors graffitis sur le local technique annexe du stade municipal, pour un coût de 1.802 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a décidé le remplacement de 20 sacs-draps de couchage (sur les 58) qui équipent la salle de sieste de l'école primaire communale, pour un coût de 303 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé les travaux de réfection du sol souple en gazon synthétique du city-stade au stade municipal, pour un coût de 9.845 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a décidé de remplacer le moto-ventilateur VMC des vestiaires de football au stade municipal, pour un coût de 1.676 €.
- Le Conseil Municipal a accepté la sous-traitance d'une partie des travaux du lot n°5 « démolition et maçonnerie » du chantier de de restructuration de la mezzanine, de rénovation du hall et de la salle double de réunions et de mise aux normes des sanitaires de la Salle Polyvalente, ainsi que de création de W.C. publics au chef-lieu.

#### FINANCES ET PATRIMOINE :

- Le Conseil Municipal a décidé de réaffecter temporairement le presbytère en locaux associatifs et a décidé parallèlement de faire réaliser une étude de faisabilité technique et financière sur une possible transformation du bâtiment, selon trois options : soit en le réaménagement entièrement en locaux associatifs, soit en le réaménageant entièrement en logements (dont le nombre resterait à déterminer par cette étude, selon les capacités constructives du bâti), soit en le réaménageant sous ces deux destinations, avec de possibles locaux associatifs au rez-de-chaussée et des logements à l'étage et éventuellement dans les combles.
- Le Conseil Municipal, après analyse de l'étude de faisabilité technique et financière sur la transformation d'une partie de la dépendance du château de Chavaroché, a validé les options proposées pour finaliser les études d'avant-projet et pouvoir ensuite commander les travaux : il a ainsi décidé une réfection totale de la couverture de toit de tout le bâtiment, ainsi que des enduits de façades de tout le bâtiment également ; il a décidé l'enfouissement de la ligne électrique BTA qui dénature le site ; et il a validé les évolutions du projet discutées en commission municipale des bâtiments communaux sur la distribution intérieure et la création de jacobines en toiture.
- Le Conseil Municipal a décidé de retenir l'organisme foncier solidaire (OFS) LA FONCIÈRE DE HAUTE SAVOIE pour acquérir le terrain sur lequel doivent être construits 20 logements en accession sociale à la propriété, sous forme de bail réel et solidaire (BRS), qui seront prochainement réalisés sur une partie du lot n°C2 dans la zone d'aménagement concerté du Crêt d'Esty (terrain situé sous le site de l'ISETA). Il a fixé en conséquence le montant de la participation financière de la Commune à l'OFS dans ce cadre et désigné ses représentants qui siègeront au comité de pilotage de l'OFS pour cette opération.
- Le Conseil Municipal a poursuivi l'attribution des subventions pour 2021 à divers organismes et associations.
- Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition auprès de M<sup>me</sup> Josette GONTHIER de trois parcelles pour un total de 1.249 m<sup>2</sup> au prix global de 4.285 €, implantées pour partie en bordure de la route du Lavoir en vue de permettre d'y réaliser à terme un cheminement piéton sécurisé, et pour partie en bordure de la route des Creuses pour permettra la prolongation de la voie verte.

▫ Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition auprès des héritiers de Michel SBAFFO de quatre parcelles pour un total de 20.178 m<sup>2</sup> au prix global de 51.587 €, implantées pour partie en bordure de la route des Creuses pour permettre la prolongation de la voie verte, pour partie dans la forêt communale du Mont et pour une parcelle (12.805 m<sup>2</sup>) sur l'emplacement réservé au plan local d'urbanisme pour l'agrandissement futur du cimetière.

#### **VOIRIE – RÉSEAUX – FORÊT – ESPACES NATURELS :**

▫ Le Conseil Municipal a arrêté le programme de travaux sur la voirie communale pour 2021 : 1°) sur la route des Gorges du Fier : poursuite de l'aménagement d'un cheminement piéton cette fois au carrefour avec la route de Côte la Dame et la route de l'Étang ; 2°) sur la route de Corbier : busage du fossé et recalibrage de la chaussée sur 78 ml côté impair, depuis l'embranchement avec l'impasse du Molard en direction de la zone d'activités économiques des Chamoux ; 3°) sur la route du Champ de l'Ale : réfection de l'enrobé de la section comprise entre le pont enjambant l'autoroute jusqu'en limite communale avec SEYNOD et création de deux séries de chicanes (en direction de SEYNOD) peu avant la propriété VACHERAND-GRANGER et au droit de la propriété MONTMASSON ; 4°) sur la route de Champanod : aménagement d'un cheminement piéton (92 ml) en bordure du lotissement « Les Pommiers » ; 5°) sur l'avenue Altaïs : réfection de l'enrobé sur 102 ml à l'arrivée sur le rond-point Galiléo (depuis le rond-point Pégase) et sur 156 ml à la sortie du rond-point Altaïs (en direction de CRAN-GEVRIER) ; 6°) sur l'impasse du Grand Pré : aménagement d'un cheminement piéton sur la propriété acquise aux Sœurs de la Croix, depuis l'entrée du couvent jusqu'en limite de la propriété de l'ancienne mairie – et a attribué le marché aux entreprises, pour un coût total de 317.993 €, honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

▫ Le Conseil Municipal a formulé le vœu d'une extinction complète de l'éclairage public sur l'ensemble de la voirie, dans un souci d'économies d'énergie et de lutte contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effets de serre. La décision sera prise toutefois par arrêté municipal, après avis du Président du Conseil Départemental (pour ce qui concerne l'éclairage des routes départementales).

#### **PERSONNEL COMMUNAL :**

▫ Le Conseil Municipal a décidé la création d'un quatrième emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles dans le cadre de la pérennisation d'une quatrième classe maternelle à l'école primaire communale.